

SWISSGAP

Rapport annuel





SWISSGAP

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'année 2024 a été marquée par le changement pour SwissGAP. Nous avons commencé l'année en organisant une table ronde. De nombreux représentants des branches des fruits, des légumes, des pommes de terre et des cultures horticoles ont réfléchi à l'actualisation de nos bonnes pratiques agricoles. Les premières idées montrent qu'il est important de se préoccuper régulièrement de l'évolution de nos normes sectorielles. Dans le même temps, les discussions indiquent qu'il est dans notre intérêt de prendre en considération les simplifications possibles et la pratique dans les exploitations. La clé du succès reste la collaboration éprouvée entre les branches et la volonté d'avoir des règles uniformes.

Notre objectif est que les marchandises importées soient soumises aux mêmes exigences que nos produits. C'est pourquoi nous avons également travaillé en 2024 pour que SwissGAP soit à nouveau équivalent à la nouvelle version 6 de GLOBALG.A.P. Cela a demandé beaucoup de travail et nous avons heureusement réussi à obtenir cette équivalence. En automne 2025, nous communiquerons donc les changements qui entreront en vigueur au 1er janvier 2026. Au nom de l'ensemble de l'association SwissGAP, je souhaite vous assurer que nous avons tenu compte au mieux de nos réalités nationales. Dans cet esprit, je suis heureux de constater que l'année 2024 a connue de nombreux changements positifs.

Cordiales salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thomas Wyssa', written in a cursive style.

Thomas Wyssa



Contenu

| | |
|---|----|
| Rétrospective de l'année passée : Priorités nationales | 3 |
| Rétrospective de l'année passée : Points forts internationaux | 4 |
| Statistiques : chiffres généraux | 5 |
| Statistiques : chiffres du monitoring des résidus | 6 |
| Collaboration : Agrosolution SA | 7 |
| Collaboration : Organismes de certification | 8 |
| L'association : Organes et finances de l'association | 9 |
| Perspectives : L'année 2025 | 10 |
| Impressum | 11 |

Rétrospective de l'année passée : Priorités nationales

Un grand succès a été enregistré en 2024 pour les cultures horticoles : elles répondent à nouveau entièrement aux exigences internationales de GLOBALG.A.P., et le « re-benchmarking » a été conclu avec succès par JardinSuisse. Toutes nos félicitations pour cette étape importante !

Pour la branche des fruits, légumes et pommes de terre, la question de l'impact de la nouvelle version 6 de GLOBALG.A.P. est devenue d'actualité en 2024. SwissGAP a mandaté la société ProCert pour assurer le soutien nécessaire. Après d'intenses négociations entre la mandataire et le secrétariat de GLOBALG.A.P., en automne 2024, SwissGAP a réussi à obtenir à nouveau le statut de « Compared Scheme ». Cela signifie que le cœur du standard Swiss GAP est reconnu comme équivalent aux contenus de GLOBALG.A.P. Ceci est essentiel pour éviter les inégalités entre les produits nationaux et étrangers. Des critères minimaux comparables doivent s'appliquer à toutes les marchandises consommées.

SwissGAP va depuis des années au-delà des exigences de GLOBALG.A.P dans le domaine de l'analyse des résidus. En 2024, l'association s'est demandé si le régime actuel devait être maintenu. La réponse est oui pour le monitoring multi-résidus. En ce qui concerne la valeur ARfD (dose aiguë de référence), une adaptation du modèle de calcul à PRIMo 4.0 aura probablement lieu en 2025 en Europe. SwissGAP examinera les conséquences de ces modifications dès qu'elles seront connues et décidera de la marche à suivre.





Rétrospective de l'année passée : Points forts internationaux

SwissGAP échange depuis des années avec des partenaires de Belgique, d'Allemagne, d'Angleterre, des Pays-Bas et d'Autriche. La participation de la Norvège est nouvelle. Ces pays se rencontrent régulièrement à Fruit Logistica pour partager leurs expériences avec GLOBALG.A.P. version 6.0.

En automne, une visite est traditionnellement organisée dans un pays partenaire - cette année à Londres. Le thème principal est la durabilité. En outre, les partenaires ont communiqué de l'état d'avancement du « re-benchmarking » avec la nouvelle version de GLOBALG.A.P. Un point fort a été la visite de la ferme Fischer, l'une des plus grandes installations verticales de production de légumes. Tout aussi impressionnant : une conférence de Food Forensics a montré comment les tests de laboratoire modernes et l'analyse des données peuvent révéler les fraudes d'origine.

Le groupe spécialisé dans le monitoring des résidus met ses indemnités dans un fonds commun afin de financer des voyages de formation réguliers. En 2024, un tel voyage a eu lieu en Pologne. En tant qu'un des plus grands producteurs de fruits et légumes de l'UE, la culture polonaise est fortement orientée vers le marché européen, avec une importante industrie de transformation des fruits et légumes. Les principaux défis sont les difficultés grandissantes en matière de protection phytosanitaire et le recrutement de main-d'œuvre non qualifiée. Les nombreux saisonniers ukrainiens, dont certains de longue date, ne sont plus disponibles en raison de la guerre, et il faut donc recruter des personnes en Asie centrale et en Asie.



Statistiques : chiffres généraux

Dans le domaine des fruits, légumes et pommes de terre, le nombre d'exploitations était le suivant au 31 décembre 2024 :

| Exploitations SwissGAP dans le domaine des fruits/légumes/pommes de terre inscrites | Exploitations inscrites | Dont reconnus | Dont certifiés |
|---|-------------------------|---------------|----------------|
| Producteurs/productrices | 3312 | 3253 | |
| Producteurs/trices avec commercialisation | 145 | 145 | 145 |
| Commercialisateurs/trices | 151 | | 151 |
| Total | 3608 | 3398 | 296 |

Entre 2023 et 2024, on constate à nouveau un recul de 2,5 % du nombre de producteurs/trices SwissGAP reconnus dans ce domaine. Parallèlement, tandis que le nombre de producteurs certifiés avec commercialisation a augmenté de trois exploitations, ainsi que le nombre d'exploitations de commercialisation (+3).

En ce qui concerne les horticultures, 2024 étaient certifiées au 31 décembre :

| Exploitations SwissGAP dans le domaine des cultures horticoles : | Nombre |
|--|--------|
| | 46 |

En juin 2024, la nouvelle version de SwissGAP, également basée sur la version 6 de GLOBALG.A.P., a été établie dans le domaine des cultures horticoles. Les principales nouveautés apportées par la V-2024 sont les suivantes : moins de points de contrôle, grâce à la suppression d'exigences non pertinentes, une structure plus claire et des exigences plus élevées en matière de production économe en ressources.

Statistiques : chiffres du monitoring des résidus

En 2024, 2015 analyses ont été réalisées dans le cadre du monitoring des résidus. Parmi celles-ci, 84 analyses ont été contestées, ce qui correspond à environ 4.2 % de toutes les analyses effectuées par SwissGAP. Environ 32 de ces contestations (38 %) concernaient des échantillons provenant de Suisse et portant sur des produits suisses. Les motifs des contestations SwissGAP étaient les suivants (peut comprendre plusieurs infractions) :

- 22 x dépassement des valeurs maximales légales (selon VPRH)
- 15 x constatation de substance active non autorisée dans la culture
- 29 x résidus multiples jaune et 22 x résidus multiples rouge
- 6 x ARfD jaune et 7 x ARfD rouge

Ainsi, après une augmentation en 2023, le nombre de non-conformités s'est stabilisé au niveau des années précédant 2022 - en tenant compte du relevé des valeurs ARfD à titre de test. Alors que les cas de non-respect du VPRH ont diminué de six (par rapport à 2023), les non-conformités liées à des substances actives non autorisées ont augmenté de cinq dans les cultures concernées. Les résidus multiples étaient en net recul : 16 cas de moins dans la catégorie « jaune » et sept cas de moins dans la catégorie « rouge ». Les produits concernés étaient les suivants :

pommes (2x), abricots (1x), aubergines (1x), avocats (1x), poires (1x), feuille de chêne (1x), iceberg (1x), endive (1x), fraises (7x), chou plume (1x), grenadille (2x), grenades (2x), laitue pommée (3x), carottes (3x), cerises (4x), concombres (4x), gingembre (1x), pommes de terre (1x), grenades (2x), coriandre (1x), bette (1x), lollo (2x), rampon (1x), oranges (3x), pak choi (2x), fruit de la passion (1x), poivron (2x), persil (6x), pêche (2x), ramboutan (1x), ciboulette (1x), asperges (1x), céleri branche (1x), tomates (3x), raisins (7x), pastèques (1x), chou frisé (1x), citrons (1x), courgettes (1x), oignons (1x), roquette (3x)

Collaboration : Agrosolution SA

Depuis 2006, Agrosolution fournit des prestations centrales pour le secteur agroalimentaire, notamment dans la coordination des contrôles et la gestion de différents programmes. Depuis le 1er décembre 2024, Monika Schober est à la tête de l'entreprise. L'entreprise joue un rôle d'interface important entre les responsables du Label et les organisations de contrôle. L'accent est mis sur le soutien efficace de l'agriculture ainsi que sur l'optimisation des processus de contrôle afin d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts.

Agrosolution assume entre autres quatre tâches centrales pour SwissGAP : elle fait office de premier point de contact pour l'inscription à SwissGAP, gère les données pertinentes et met à disposition la solution informatique pour la réalisation des (auto-)contrôles. Elle est également partenaire de formation des nouveaux contrôleurs et contrôleuses. En outre, elle soutient l'évaluation des sanctions dans le cadre du monitoring des résidus, dans la mesure où le groupe spécialisé constate des infractions aux conditions du monitoring des résidus SwissGAP. Enfin, Agrosolution coordonne les contrôles.

En 2024, un total de 1365 entreprises pour SwissGAP et/ou Suisse Garantie et 274 entreprises uniquement pour Suisse Garantie (sans SwissGAP) ont été coordonnées par Agrosolution et contrôlées par la suite. Les contrôles qui n'atteignent pas le niveau de conformité requis donnent lieu à un nouveau contrôle l'année suivante. Il est donc important de mettre en œuvre les mesures nécessaires.



Collaboration : Organismes de certification

En 2024, 60 contrôles par échantillonnage ont été effectués, dont 48 par des contrôleurs ProCert. La sélection se fait sur la base de critères de risque. Tous les contrôles ont été évalués et sont pris en compte dans l'optimisation de la formation et la planification des contrôles de suivi. 19 % des entreprises (9 entreprises) ont été sanctionnées (2023 : 23 %), tandis qu'aucun manquement n'a été constaté dans 14 entreprises. Les principales raisons des sanctions :

| | | |
|---|--|------------------------------------|
| Non documenté Formation à l'hygiène | Absence d'analyse des risques | Absence de vêtements de protection |
| Absence de signalétique (panneaux d'instructions d'hygiène) | Documents internes (formulaire de plainte, manuel de l'entreprise) | |

Les principaux motifs de non-conformité (points de contrôle non critiques) sont les suivants :

| | | |
|---|---|--|
| Manque de formation aux premiers secours | Absence de signalétique (avertissements/plan d'urgence) | Absence de justification principale d'utilisation des produits phytosanitaires |
| Poudres et produits phytosanitaires liquides stockés ensemble | Manque d'inventaire pour les produits phytosanitaire et engrais | Formations en sécurité au travail non documentées |
| Absence de dispositifs de protection sur les machines | Absence de kits de premiers secours | |

Comme l'année précédente, plus des trois quarts des manquements sont dus à l'absence ou à l'insuffisance de documentation. Ces sanctions pourraient être évitées par une saisie plus régulière et conséquente des données. En 2024, 12 accompagnements des contrôles des contrôleurs ont également eu lieu, ce qui contribue à améliorer la qualité des contrôles. Les inspecteurs/trices ProCert accompagnent les contrôles réguliers planifiés. Deux inspecteurs ont obtenu la mention « très bien », dix la mention « bien ». Il n'y a heureusement pas eu d'évaluation « insuffisante ».



SWISSGAP

L'association : Organes et finances de l'association

Lors de l'assemblée générale 2024, Madame Damiana Rinaldi a été élue membre du comité en tant que représentante de JardinSuisse. Elle succède à Josef Poffet, qui a pris une retraite bien méritée. Le comité reste donc constitué des représentants des organisations qui le soutiennent : IP Suisse, JardinSuisse, FUS, Swisscofel, USPC et USPP. La présidence est toujours assurée par M. Thomas Wyssa.

En avril 2024, le comité a adopté de nouveaux statuts. „L'un des principaux changements a été la suppression des références à EUREG.A.P., qui a entre-temps été remplacé par GLOBALG.A.P. Les statuts actualisés sont disponibles sur le site Internet de l'association.

Afin de soutenir le développement de SwissGAP, le pourcentage de postes au sein du secrétariat a été augmenté. Le 1er octobre 2024, Madame Martina Mittelholzer a pris ses fonctions de responsable de projet. Les coûts supplémentaires qui en résultent ainsi que les doublons temporaires avec l'ancien service de coordination font que l'association enregistre une perte significative en 2024.

A partir de 2025, l'une des tâches centrales du comité directeur sera d'assurer un financement durable. Dans le même temps, les coûts supplémentaires doivent créer une valeur ajoutée claire. Le comité directeur estime qu'il est de sa responsabilité de garantir des effets positifs en collaboration avec la nouvelle collaboratrice et de les communiquer de manière transparente.

Finalement, deux audits (interne par Agrosolution, externe par Pro-Cert) attestent d'un travail fondamentalement solide de l'association, et les constatations faites par ProCert ont déjà été mises en œuvre.

Perspectives : L'année 2025

Pour la nouvelle année, la priorité est de terminer les travaux dans le cadre du processus de re-benchmarking avec GLOBALG.A.P. pour les fruits, légumes et pommes de terre. Le 1er janvier 2026, une nouvelle version des check-lists SwissGAP V-2026 sera disponible pour ces secteurs. La communication avec les secteurs aura lieu en automne 2025.

Le seul élément qui n'est pas couvert par GLOBALG.A.P. est le monitoring des résidus, qui fera l'objet d'une réflexion approfondie dans un avenir proche. L'objectif est de continuer à traiter ce sujet de la meilleure manière possible, dans le sens des bonnes pratiques agricoles, et de clarifier en même temps les questions en suspens telles que l'impact de l'introduction de PRIMo4.0 (nouvelle base de calcul pour le calcul de la valeur ARfD).

Par ailleurs, le comité directeur s'est fixé pour objectif d'actualiser les bases de l'association en 2025. Outre le financement mentionné, il s'agit également de savoir où se situera le système de gestion de la qualité à l'avenir, avec quels thèmes et quelles bases.

En automne 2025, le comité directeur se réunira lors d'un séminaire d'une journée afin de définir ses priorités pour SwissGAP à partir de 2026. Il réalisera cette tâche en se basant sur une large répartition. Comme toujours dans nos branches, la discussion se fera en étroite collaboration avec les acteurs du marché.

Vers la fin de l'année 2025, tout sera mis en œuvre pour que l'introduction de la nouvelle version V-2026 de SwissGAP se fasse le plus facilement possible.

SWISSGAP

Responsable du contenu : Association SwissGAP

Couverture/verso : photo de Thomas Wyssa (président de SwissGAP)

Toutes les autres images : Portail des médias LID

